AMERSTAT 1950 PRÉSERVATEUR SOLUTION

UTILISER COMME AGENT DE PRÉSERVATION DANS DES PROCÉDÉS ET PRODUITS INDUSTRIELS, INSTITUTIONNELS ET DE CONSOMMATION

INDUSTRIEL GARANTIE

Glutaraldéhyde . . . 50.0%

NO. D'ENREGISTREMENT 25155 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARA<u>SITAIR</u>ES





POISON CORROSIF LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

Contenu Net



ASHLAND CANADA CORP.
2620 OYAL WINDSOR DRIVE, MISSISSAUGA, ONTARIO L5J 4E7
Tel: (905) 683-0150
Fax: (905) 427-0688
APRÈS LES HEURES DE TRAVAIL: 1-800-274-5263

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner

MODE D'EMPLOI:

Ne pas transférer manuellement plus de 20 L de concentré par jour. Utiliser un système d'ajout automatique lorsqu'on utilise plus de 20 L de concentré par jour. Ne pas contaminer les sources d'eau potable, les systèmes d'irrigation ou les sites supportant la vie aquatique lors du nettoyage d'équipement ou lors de l'élimination des déchets. Ne pas rejeter un effluent contenant ce produit dans réseau d'égout, un lac, un ruisseau, un étang, un estuaire, un océan ou tout autre plan d'eau.

Amerstat 1950 est recommandé pour être utilisé dans des systèmes et/ou des produits aqueux et/ou contenant une certaine proportion d'eau incluant mais non limité à des produits et des procédés industriels, institutionnels et des produits de consommation se détaillant en petits contenants pour contrôler la croissance de bactéries et de moisissures. Pour une préservation efficace, ajouter Amerstat 1950 à un taux de 200 à 2000 ppm lorsque basé sur la formulation du produit (.2 à 2 g d'Amerstat 1950par kg de teneur en eau). Mélanger uniformément. La dose maximale d'application dans le cas d'un agent de préservation de peinture est de 100 ppm.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

DANGER - CORROSIF. Cause des dommages irréversibles aux yeux. Cause des brûlures à la peau. Peut être fatal si avalé. Nocif si inhalé. Nocif si absorbé par la peau. Le contact prolongé ou fréquent avec la peau peut causer des réactions allergiques chez certains individus.

Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Ne pas avaler. Lors de la manipulation du produit concentré, pendant le nettoyage ou des activités d'entretien et de réparation d'équipement contaminé, porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, un vêtement à manches longues, des chaussettes et des chaussures. Se laver complètement à l'eau et au savon après manipulation. N'utiliser le produit que dans des endroits bien ventilés. Enlever les vêtements souillés et les laver avant réutilisation.

ENTREPOSAGE ET MANIPULATION:

La solution préservatrice Amerstat 1950 n'est pas compatible avec matériaux de construction comme acier, fer galvanisé, aluminium, étain et zinc. Entreposer et manipuler cette solution dans matériaux comme acier inoxydable ou équipement plastique-époxy. Ce produit gèle à -21°C. Par conséquent, à moins que le réservoir d'entreposage ne soit à l'intérieur ou sous terre, il peut être nécessaire de chauffer et d'isoler. Si le chauffage est nécessaire, l'exposition aux températures élevées devrait être évitée. Pour une courte période moins de un mois, il peut être entreposé à 38°C; mais sa température maximum d'entreposage est environ 27°C. Utiliser une pompe centrifuge en acier inoxydable pour le transfert. L'acier inoxydable tressé gainé de TEFLON est suggéré pour les garnitures d'étanchéité.

PREMIERS SOINS:

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un cent anti poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer Immédiateme à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

L'aspiration peut causer des dommages aux poumons. Des dommages probables aux muqueuses font en sorte qu'un lavement gastrique peut être contre-indiqué. Il peut s'avérer nécessaire de prendre des mesures pour prévenir un choc respiratoire, un choc circulatoire ou des convulsions.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques

ÉLIMINATION:

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
- 2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
- 3. Rendre le contenant inutilisable.
- 4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
- 5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))